



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU JURA

EXTRAIT

du Registre des Arrêtés du Maire de la Ville de Dole

MAIRIE DE DOLE

Désignation de Monsieur Gilles CHAFFANGE pour représenter la Ville de Dole au conseil d'administration de l'Espace Santé de Dole Nord Jura en tant que personne qualifiée.

N° 2026 - 0456

Le Maire de la Ville de Dole,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de l'association Espace Santé de Dole Nord Jura concernant la désignation de personnes qualifiées issues des collectivités locales pour siéger au conseil d'administration avec voix consultative,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner le représentant de la Ville appelé à siéger au conseil d'administration de l'association Espace Santé de Dole Nord Jura avec voix consultative.

ARRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Gilles CHAFFANGE, 10^{ème} adjoint en charge de la transition écologique et énergétique, de la santé publique et du handicap, est désigné en qualité de personne qualifiée pour représenter la Ville de Dole au Conseil d'administration de l'Espace Santé de Dole Nord Jura avec voix consultative.

Article 2 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé, publié au registre des arrêtés de la commune et sur le site internet de la Ville conformément à la réglementation en vigueur.

Copie en sera adressée à :

- * Sous-préfecture de Dole,
- * Service de Gestion Comptable de Dole,
- * Monsieur Gilles CHAFFANGE,
- * Association Espace Santé Dole Nord Jura.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Besançon dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Fait à Dole, le 2 avril 2026
Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

